

Formation des Secrétaires de mairie remplaçants - 23/87

Financement



Formation professionnelle continue
Programme régional de formation
(PRF SUB)

N° de marché :40751820

Organisme responsable et contact

CNFPT - NOUVELLE AQUITAINE
Aurélien Curbelie
06.11.17.12.23
aurelien.curbelie@cnfpt.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle
Information collective

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Bac ou équivalent, ou expérience : domaines
administratif, juridique ou comptable sans
exclure les projets de reconversion
professionnelle

Prérequis pédagogiques :

Bac ou équivalent, ou expérience : domaines
administratif, juridique ou comptable sans
exclure les projets de reconversion
professionnelle

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Développer des compétences afin d'être en capacité d'occuper un poste de secrétaire de mairie en qualité de remplaçant.

Contenu et modalités d'organisation

- - Présentation du cycle de formation (décryptage et envoi des ressources), rencontre des tuteurs - - Collectivités territoriales et service public local : qui fait quoi ? - - Environnement territorial - Statut, droits et obligations de l'agent du Service Public - - Etat Civil et gestion du cimetière - - Participer à des opérations électorales - - La rémunération - - Initiation au budget - - Initiation à la commande publique - - Initiation à l'urbanisme - - Présentation de l'Agence Postale Communale - - La gestion des archives communales -

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00579677	du 01/10/2025 au 31/12/2025	Limoges (87)	CNFPT - NOUVELLE AQUITAINE		Non éligible	